

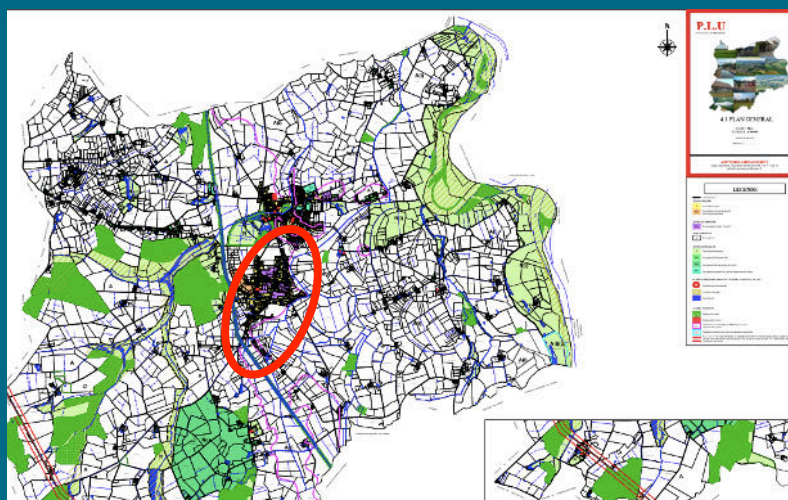
DONNEZ VOTRE AVIS

Si vous êtes propriétaire d'une habitation, de terres agricoles, de bâtiments professionnels agricoles, artisanaux, commerciaux ou industriels, vous êtes directement concernés par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), en cours d'élaboration par la communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Soyez vigilants !

- Ce plan classe le territoire communal en 3 grandes zones: Urbaines (ZU), Agricoles (ZA) et Naturelles (ZN).
- Des règles de construction et d'aménagement différenciées s'appliquent à chacune de ces zones.
- Ces règles cadreront la liberté dont chacun disposera pour la dimension, l'esthétique et la localisation de toute nouvelle construction ou aménagement d'un bâtiment existant.
- Dans la mouture actuelle du projet, la répartition des zonages change fondamentalement par rapport aux règles en vigueur, comme vous pouvez le constater sur les cartes ci-dessous.

PLU actuel de la commune



○ Bourg de Beaulon et la Noire/les Droyers

■ ZU ■ ZA ■ ZN



Les avis peuvent être transmis aux commissaires-enquêteurs par divers moyens ; **registre en mairie, mails, courriers, contribution sur le site de la communauté de communes (adresse ci-dessus et QR code), ou en les rencontrant directement lors de leurs permanences.**

Les avis peuvent être anonymes.

Pour vous guider dans la consultation des divers documents du dossier; un élu du conseil municipal pourra être présent à vos côtés à la Mairie sur ces créneaux:

Lundi 22 juin 16h-18h

Mardi 23 juin 16h-18h

Jeudi 25 juin 16h-18h

Mardi 30 juin 16h-18h

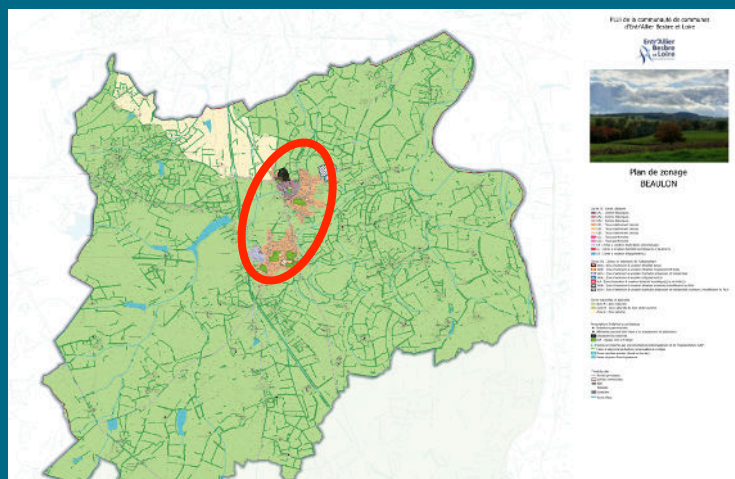
Une enquête publique s'est ouverte le 1^{er} juin dernier pour se clore le 6 juillet prochain. L'objectif de l'enquête est de recueillir les avis de la population des 44 communes concernées. En fonction des retours, le projet peut encore être modifié plus ou moins profondément, ou rejeté par vote des 64 conseillers communautaires. **Il est particulièrement important que toutes les personnes concernées puissent prendre connaissance du dossier et exprimer un avis.**

Le dossier est consultable en Mairie jusqu'au 6 juillet prochain, avec affichage des cartes grand format comparant le zonage actuel à celui du projet en cours. L'ensemble des pièces du dossier est également accessible sur le site de la communauté de commune Entr'Allier Loire et Besbre à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/>



proposé



○ Bourg de Beaulon et la Noire/les Droyers

■ ZU ■ ZA ■ ZN

